



Quelques informations ...

Ecoles

A l'issue d'une réunion qui s'est tenue à la fin des vacances scolaires de Printemps, comprenant les Professeurs des Ecoles, quelques membres de l'APE et les membres du bureau des Elus, il avait alors été décidé de conserver l'Ecole fermée. Cette décision qui se voulait être la conclusion énoncée au terme de très longues et intenses réflexions. Cette conclusion correspondait par ailleurs, avec celle adoptée par les 13 communes que compte le SIVOM de l'ARTOIS. Toutefois, les différentes parties prenantes dans la prise et l'adoption de cette décision se réuniront, de nouveau dans la salle de réception du SIVOM afin de définir, de nouveau une décision globale et unanime pour la conduite à observer dès le début du mois de Juin 2020 en reconduisant, ou en ne reconduisant pas l'action fermeture de l'Ecole. Si l'option réouverture de l'Ecole est validée, il sera alors indispensable de s'assurer de la bonne exécution dans l'application des strictes mesures relatives au « protocole sanitaire ». Il sera judicieux alors d'œuvrer en relation avec les personnels de l'Education Nationale, pour la détermination des éléments qui constitueront les groupes d'élèves (15 enfants). Si l'option réouverture des classes est retenue, il devra y avoir contact avec la société « Lys Restauration » qui depuis désormais une quarantaine d'années assure la confection et la distribution des repas. L'engagement de ladite société stipule que le nombre de repas livrés quotidiennement ne pourra se faire que si le nombre est supérieur à 16.

Collecte des déchets verts.

Ce service qui relève d'une des compétences de la CABBALR a été sujet à quelques dysfonctionnements notoires. Ceux-ci ont apporté quelques gênes ressenties par les usagers et les utilisateurs. Par récent courrier adressé aux Maires, M. Alain WACHEUX, Président de la CABBALR fait la mise au point reprise ci-après :

« Comme vous le savez, la CABBALR a réussi à mettre en place une collecte de substitution des déchets verts, destinée à garantir un passage dans chaque Communes, entre le 27 Avril et le 13 Mai 2020 ; j'ai le plaisir de vous informer que nous devrions, sous réserve de nouvelles directives gouvernementales, ou d'une dégradation de la situation sanitaire, être en mesure de revenir à une collecte hebdomadaire tout début Juin 2020 ».

Travaux annexes à l'entretien des espaces verts.

A la cadence de 2 passages annuels, les Services du Département procèdent à un fauchage des bas-côtés des chemins départementaux. Il n'existe pas de contraintes budgétaires communales pour l'exécution de ces travaux. Une partie des opérations de fauchage a été réalisée en date du Mardi 19 Mai 2020. Compte tenu des plannings que se doivent d'observer les Services de l'Unité Territoriale de CAMBRIN (anciennement équipement ou DDE), un complément de ce type de travaux sera mené à bien en divers points du territoire communal. Le même type de réalisation est confié au SIVOM pour exécution le long des chemins communaux : rue du cimetière, rue des Betterots, rue du Calvaire prolongée.

Tonte des pelouses « les Charmes et Charmilles ».

La tonte de certaines pelouses, de même que l'entretien de divers massifs doivent être réalisés par des organismes bâilleurs. Il en va ainsi des espaces de pelouse situés face aux habitations dans la Résidence « Les Charmes ». Monsieur le Maire s'est vu dans l'obligation d'intervenir auprès d'un organisme qui ne respecte pas son cahier des charges. Une autre intervention, porteuse des mêmes griefs, a été adressée à l'organisme responsable, à savoir « habitat des Hauts de France ».

Récupération du verre - dépôts sauvages.

Depuis qu'un terme a été apporté à la récupération du verre en porte-à porte, à l'époque réalisée par la Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY, il est devenu nécessaire, pour l'utilisateur de se rendre sur le site où est déposée une benne de récupération. Pour la Commune de GIVENCHY, 3 conteneurs ont été installés : 1 à proximité de la Salle des Fêtes, 2 au pied du Château d'Eau. L'installation de 2 conteneurs situés au Château d'Eau, n'est pas sans poser des problèmes d'utilisation. En effet, force est de constater le manque total d'esprit civique observé chez certaines personnes qui profitent de la présence des conteneurs pour y déposer, en grandes quantités des débris de toutes sortes (voir photo). Les services de la CABBALR, de même que les Employés Communaux doivent beaucoup trop souvent intervenir afin d'assurer la remise en ordre des lieux. La proposition d'assurer le changement de lieu pour l'installation des conteneurs a été, maintes fois évoquée et examinée. Peut-il être possible de déposer le récupérateur à proximité des habitations et d'aller, ainsi, au-devant de problèmes, eux aussi insolubles (odeurs, bruits...). Nous sommes encore trop souvent alertés sur l'existence de dépôts « sauvages ». Que les personnes qui sont témoins de ce genre de malversations n'hésitent pas à en informer les services administratifs de la mairie.



Chauffage du bâtiment « Multi-Services ».

Jusqu'à présent, c'est la géothermie qui assure le chauffage du restaurant scolaire, de la bibliothèque et de la garderie périscolaire. Ce mode de chauffage, qui avait été présenté comme étant d'avant-garde, performant et propre à réaliser de substantielles économies de chauffage ne nous a finalement apporté que de regrettables déboires. La société qui a procédé à l'installation, il y a un peu plus de 10 ans (expiration de la garantie « dommages-ouvrages ») a fait l'objet d'une procédure judiciaire. Pour rendre les locaux accessibles aux publics et plus particulièrement aux enfants, la procédure habituelle a été observée, sans qu'il soit cependant indispensable de recourir à une procédure d'appels d'offres. Néanmoins, 3 remises de prix ont été sollicitées et obtenues.

Fête des Mamans.

Cette fête est l'occasion, le moment idéal pour honorer, fêter et remercier celle qui nous a, certes donné naissance mais qui a su également nous guider, nous consoler, nous éduquer, panser nos bobos. Ce jour dévolu à la tendresse, à l'amour, permet également lorsque les circonstances le permettent, de recevoir les « mamans de l'année », c'est-à-dire les mamans qui ont donné naissance durant les douze derniers mois. Depuis quelques années, ce jour donne la possibilité d'adresser de longues et profondes félicitations, mais surtout tout le capital admiratif dont nous pouvons disposer et la fervente admiration qui est due à Madame VANBANDON, à Denise qui, du haut de ses 97 printemps siège tout en haut de cette enviable et merveilleuse pyramide familiale composée des enfants, des petits-enfants, des arrière-petits-enfants, des arrière-arrière-petits-enfants. Toute la Communauté Villageoise adresse tous ses vœux de tendresse, de reconnaissance et d'Amour. Cette manifestation est peut-être le moyen, l'occasion afin de rompre l'isolement, il est vrai instauré pour une prudente et, espérons le nécessaire et salutaire retour à une vie normale, des personnes qui sont hébergées en EHPAD.



Remise des dictionnaires.

Cette manifestation instaurée depuis plusieurs décennies, voit la remise d'un dictionnaire à chaque enfant qui quitte le cours moyen 2^{ème} année pour accéder à la 6^{ème} de collège. Malgré la très forte concurrence des outils recourant à l'informatique, le dictionnaire conserve toute sa noblesse et possède toujours un rôle pédagogique prépondérant. Cette action revêt encore et toujours le même engouement, aussi bien des enfants que des parents et bien entendu des représentants de la Municipalité. Il est vrai que cet ouvrage est digne de renseigner dans tous les domaines de la scolarité, mais aussi pour quiconque dans la vie courante. Etant donné les problèmes que tous, nous connaissons et subissons, les membres de la municipalité espèrent qu'il sera possible, malgré tout, d'organiser cette manifestation, peut-être sous une forme différente de celles vécues les années précédentes. Sinon, il serait injuste de pénaliser, outre mesure, les élèves alors qu'ils sont en capacité, et en droit de se voir remettre un ouvrage qui se veut également le symbole marquant la fin d'une partie de leurs études.

Aménagements dans le cimetière.

Cette question a déjà fait l'objet d'attentions et d'examen appropriés et particuliers. Il ne reste qu'une case pouvant recevoir des urnes (4) pour une même famille. Des remises de prix ont été sollicitées pour édifier un nouvel équipement (12 cases) du type « columbarium ». D'autre part, les espaces consacrés à l'ensevelissement deviennent de plus en plus réduits. Il va dans un avenir très proche, être urgent et d'une extrême nécessité de recourir à un examen positif de la situation actuelle.

Vente d'un terrain communal.

Le précédent Conseil Municipal avait émis un accord de principe afin de mettre à la vente la parcelle de terrain occupée par le « terrain de football », par le « stade ». Il appartient pour respecter le souhait des Membres du Conseil Municipal, de s'assurer que cette opération est légalement possible, en respect des prescriptions inhérentes au Plan Local d'Urbanisme (PLU), au Programme Local de l'Habitat (PLH). Des dispositions ont, d'ores et déjà été arrêtées auprès des services qui exercent les compétences nécessaires à la Communauté d'Agglomération (CABBALR). Cette opération doit permettre la construction d'immeubles d'habitation, permettant, en cas de faisabilité de fournir un moyen de conserver les effectifs scolaires.



Fête des Ecoles.

En cette période de l'année, normalement et habituellement dévolue à une pause salubre, à une suspension des cours, des apprentissages, et donc une pause propice à la fête, un moment idéal pour les enfants puisqu'il leur permet de recevoir, d'accueillir leurs parents, leurs familles, leurs amis avec une ferveur qui fait pétiller leurs yeux de bonheur lors de cette journée consacrée à la liesse, constitue un moment idéal au cours duquel les enfants ont le plaisir d'offrir les spectacles mis au point, dans les semaines qui précèdent les festivités. Malheureusement, les déplorables circonstances que nous connaissons qui nous contraignent à un long, très long confinement, font que les divertissements habituels mettent les enfants, mais aussi leurs parents et leurs Maîtresses dans l'impossibilité d'organiser une fête qui, par ailleurs monopolise beaucoup de temps et implique la présence et la participation de très nombreux intervenants.

